



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT 1 : PLOMBERIE, INSTALLATION SANITAIRES ET COUVERTURE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ LA LOUISIANNE SA

**DÉCISION N° AU-18-248
EN DATE DU 27 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-16-215 en date du 1 août 2016 de signer le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements des bâtiments communaux de la Ville Lot 1 : plomberie, installations sanitaires et couverture (notifié le 12/08/2016) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte d'une part les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées (plan handicap pluriannuel), et d'autre part l'augmentation du volume des travaux d'entretien, notamment pour les équipements sportifs, scolaires et la petite enfance.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LA LOUISIANNE SA sise, 18, rue Buzelin – 75018 PARIS, représentée par Monsieur Cyril VENTURINI, Président du Directoire, l'avenant n°1 au marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements des bâtiments communaux de la Ville pour le lot 1 : plomberie, installations sanitaires et couverture

Le présent avenant n°1 s'élève à 37 500 € HT (45 000 € TTC) portant le nouveau montant maximum du marché à 287 500 € HT (345 000 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180727-lmc1H5533H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/07/2018
Date de Publication : 27/07/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180727-lmc1H5533H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/07/2018
Date de Publication : 27/07/2018